



palliative.ch

gemeinsam kompetent
ensemble compétent
insieme con competenza

Checkliste pour la reconnaissance de la formation approfondie interdisciplinaire en médecine palliative pour les candidat·e·s

Version 28.03.2026

Ce document est destinée aux candidat·e·s à la formation approfondie interdisciplinaire en médecine palliative. Elle leur permet de rassembler toutes les informations et pièces nécessaires à l'examen de leur dossier. Le présent document ainsi que les éventuelles annexes doivent être remis lors de la soumission du dossier.

Les personnes ayant commencé leur formation postgrade avant le 1er juillet 2023, date d'entrée en vigueur du programme, et remplissant toutes les conditions du programme en vigueur du 1er janvier 2016 au plus tard trois ans après cette date, peuvent demander à effectuer la formation approfondie interdisciplinaire selon le programme de 2016. Les personnes suivant une formation postgrade à temps partiel peuvent demander une prolongation correspondante.

Les dispositions du programme de formation postgrade en médecine palliative 2023¹ et les réglementations de la RFP s'appliquent.

Procédure

La procédure pour la reconnaissance de la formation approfondie interdisciplinaire médecine palliative comprend deux étapes :

- a. Examen
- b. Diplôme de formation approfondie interdisciplinaire

1. Examen

Les critères suivants doivent être remplis pour l'inscription à l'examen:

1.1. Critère : Titre de spécialiste

- Je suis titulaire d'un titre de spécialiste fédéral ou étranger reconnu par la MEBEKO (critère nécessaire seulement pour les candidats qui font leur formation selon le programme du 1 juillet 2023)
 - Joindre les attestations SIWF/ISFM
 - Remplir le listing (Document en annexe¹)

¹ https://www.palliative.ch/public/dokumente/was_wir_tun/fachgruppen/aerzte/IDS/palliativmedizin_version_internet_2023_f.pdf
palliative.ch | Koehergasse 6 | 3011 Bern

1.2. Critère : Formation postgraduée théorique

1.2.1. Cursus théorique

- J'ai suivi avec succès le cursus structuré d'une université ou d'une haute école pour un total d'au moins 120 heures sur les 160 heures minimales de cours.
Les cursus étrangers avec 160 h de présence structurées doivent être conformes au programme de formation et peuvent être examinés. Pour l'inscription à l'examen, au moins 120 h doivent déjà avoir été suivies.
→ Une attestation comprenant le titre, contenu, dates et heures est à joindre.

1.3. Critère : Formation postgraduée clinique

1.3.1. Cursus clinique

- Au moins 18 mois d'activité clinique en médecine palliative spécialisée dans des établissements de formation postgraduée reconnus, dont au moins 6 mois dans une unité palliative hospitalière autonome; cette dernière condition ne s'applique pas aux pédiatres. Les mois doivent correspondre à un taux d'activité de 100 %.
 - J'ai effectué au moins 6 mois dans une unité palliative hospitalière autonome.
 - J'ai participé à une activité de recherche en soins palliatifs. Un maximum de 3 mois peut être reconnu comme temps de formation. Le travail de recherche doit être effectué sous la direction d'un-e spécialiste en médecine palliative. (*Ce critère ne s'applique qu'aux candidat-e-s suivant le programme du 1er juillet 2023*)
- 1 an d'activité clinique dans l'une des disciplines suivantes : médecine palliative spécialisée, médecine interne générale, psychiatrie et psychothérapie de la personne âgée, anesthésiologie, gériatrie, pédiatrie, oncologie médicale et neurologie.
Les candidat-e-s ne disposant pas d'une année externe (Fremdjahr) reconnue (mentionnée ci-dessus) peuvent effectuer deux ans dans le même établissement de formation postgraduée de catégorie B. La troisième année doit être accomplie dans une autre institution (catégorie A ou B).
→ Joindre les attestations
→ Remplir le listing (Document en annexe²)

2. Diplôme de formation approfondie interdisciplinaire

Les critères suivants doivent être remplis pour satisfaire au programme de formation approfondie interdisciplinaire médecine palliative et obtenir le diplôme

2.1. Critère : Formation postgraduée théorique validée

- J'ai terminé avec succès le cursus structuré d'une université ou d'une haute école (HES), d'un volume total d'au moins 160 heures.
→ *Joindre le certificat*

2.2. Critère : Participation à un congrès

- J'ai participé à un congrès national ou international en médecine palliative spécialisée pour un total d'au moins 7 crédits (1 crédit = 45-60 minutes). Par exemple, le Congrès national de soins palliatifs ou le congrès de l'EAPC sont reconnus.
→ *Joindre les attestations de participation*

2.3. Critère : Formation postgraduée clinique validée

La durée de la formation postgraduée est de trois ans en cas d'activité à plein temps (cf., pour une activité à temps partiel, le chiffre 3.2.3 du programme du 1er juillet 2023). Une année comme année externe (Fremdjahr) peut être accomplie dans le cadre de la formation médicale postgraduée dans les domaines de spécialité mentionnés ci-dessous.

- Minimum 24 mois d'activité clinique à temps plein en médecine palliative spécialisée dans des établissements de formation postgraduée reconnus, dont au moins 12 mois dans une unité palliative hospitalière autonome; cette dernière exigence ne s'applique pas aux pédiatres.
 - J'ai effectué au moins 12 mois dans une unité palliative hospitalière autonome.
 - J'ai participé à une activité de recherche en soins palliatifs. Celle-ci peut être comptabilisée à hauteur de 3 mois maximum et doit être menée sous la direction d'un-e spécialiste en soins palliatifs. (*Ce critère ne s'applique qu'aux candidat-e-s suivant le programme du 1er juillet 2023*)
 - Si l'ensemble de la durée de formation postgraduée est effectué dans des institutions de catégorie B, il doit être garanti que les candidat-e-s exercent dans des institutions présentant chacune une caractérisation différente des principaux groupes de diagnostics. Les candidat-e-s ne disposant pas d'une année externe reconnue (voir ci-dessous) peuvent accomplir deux ans dans le même établissement de formation postgraduée de catégorie B. La troisième année doit être effectuée dans une autre institution (catégorie A ou B).
- 1 an d'activité clinique dans l'une des disciplines suivantes reconnues comme année externe (Fremdjahr): médecine palliative spécialisée, médecine interne générale, psychiatrie et psychothérapie de la personne âgée, anesthésiologie, gériatrie, pédiatrie, oncologie médicale et neurologie.
→ *Joindre les attestations*
→ *Compléter le listing (Document en annexe 2)*

2.4. Critère : Logbook disponible

- J'ai documenté en continu dans mon Logbook (carnet de bord) les objectifs de formation et compétences spécifiques atteints au cours de la formation et consigné les visas correspondants des formateurs.

→ Joindre le Logbook daté et signé par les formateurs.

2.5. Critère : examen réussi

J'ai réussi l'examen.

→ Joindre la décision



palliative.ch

gemeinsam kompetent
ensemble compétent
insieme con competenza

¹ Période de formation clinique pour l'obtention d'un titre de médecin spécialiste

→ Tous les justificatifs doivent figurer dans les documents annexés ; le cas échéant, veuillez requérir à nouveau les pièces manquantes.

Période	Institution	Service	Taux d'activité	Pièces jointes (attestations de l'ISFM)
				<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>

2 Période de formation postgraduée clinique pour la formation approfondie interdisciplinaire en médecine palliative

→ Tous les justificatifs doivent figurer dans les documents annexés ; le cas échéant, veuillez requérir à nouveau les pièces manquantes.

Période (du au)	Institution	Année externe	Etablissement de formation continue reconnu	Département/service	Mois	Taux d'activité	Correspond à x mois à 100 %	Justificatifs joints
			<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/> Médecine interne						<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/> Geriatrie						<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/> Psychiatrie gériatrique						<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/> Med. Onkologie						<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/> Pédiatrie						<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/> Neurologie						<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/> Anesthésie						<input type="checkbox"/>
Nombre total de mois à 100 % de formation postgraduée clinique								